



CHAUFFAGE - EAU CHAUDE GAZ NATUREL OU PROPANE OU ÉLECTRICITÉ / SOLAIRE / CHAUDIÈRE BOIS

VOUS PROPOSE :

Le Prêt EnerGEDIA

**Jusqu'à 15 000 €
pour financer vos travaux
d'économies d'énergie**

**À PARTIR DE 0,79%
TEG ANNUEL FIXE
BONIFIÉ PAR GEDIA**

Flashez
et accédez au détail
du prêt sur
www.banquesolfea.fr



BANQUE Solfea


BANQUE Solfea

Pour un habitat
éco-efficace

Le Prêt EnerGEDIA

La Banque Solfea en partenariat avec GEDIA, vous propose des conditions exceptionnelles pour financer votre nouvel équipement, économe en énergie...

Grâce à la prise en charge d'une partie des intérêts par Gedia, le prêt EnerGEDIA⁽¹⁾ c'est le confort pour tous !

- Prêt affecté de **1 500 € à 15 000 €**.
- TEG annuel fixe de **0,79% à 3,99%**
(taux débiteurs fixes correspondants de 0,79% à 3,92%)
- Mensualités de **90 à 480 €**.
- Durée de remboursement de **14 à 55 mois**.
- **0 € de frais de dossier**.
- **Aucune domiciliation** des revenus exigée.
- **Règlement direct au professionnel** à la fin des travaux avec votre accord.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple :

Pour 5 000 € empruntés, vous remboursez **140 € sur 37 mois** (dernière mensualité de 76,66 € pour solde - **Montant total dû : 5 116,66 €**) ou **180 € sur 29 mois** (dernière mensualité de 50,83 € pour solde - **Montant total dû : 5 090,83 €**) au **TEG annuel fixe de 1,49%** (taux débiteur fixe correspondant de 1,48%).

ASSURANCE FACULTATIVE EMPRUNTEUR ET/OU CO-EMPRUNTEUR (voir demande de prêt) :

- Coût mensuel de l'assurance pour 1 000 € empruntés (en sus de la mensualité) : 1 € si l'emprunteur est âgé de moins de 60 ans à la date d'adhésion ; 1,40 € si l'emprunteur est âgé de 60 ans ou plus à la date d'adhésion.
- -20% pour le co-emprunteur sur sa cotisation d'assurance éventuelle, dans le cas d'une adhésion de l'emprunteur et du co-emprunteur.

Le Prêt EnerGEDIA⁽¹⁾ est réservé aux Particuliers :

- Pour financer l'un des équipements économes en énergie suivants :
 - Une chaudière basse température ou à condensation au gaz naturel ou propane de Gedia
 - Un système solaire combiné, le chauffe eau solaire individuel
 - Les émetteurs de chaleur associés à la chaudière
 - Une pompe à chaleur électrique et/ou les émetteurs de chaleur intégrés
 - Une chaudière bois labellisée "flamme verte"
 - L'installation d'équipements de régulation.
- Dans un logement existant se trouvant sur le territoire desservi par GEDIA (voir carte ci-contre)



CHAUDIÈRE GAZ CONDENSATION

La plus économe en énergie, elle récupère la chaleur de la vapeur d'eau produite lors de la combustion.

JUSQU'À 30%
D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE⁽²⁾
ET DE RÉDUCTION
D'ÉMISSION DE CO₂

(1) Le prêt EnerGEDIA est un crédit classique affecté, réservé aux particuliers. Mensualités fixes hors assurance (sauf la dernière constituée du solde), pour une première échéance 30 jours après décaissement. TEG annuels fixe hors assurance bonifiés par GEDIA. Prêt sous réserve de l'acceptation par la Banque Solfea et après expiration du délai de rétractation de 14 jours. (2) Source ADEME.